

NOTE DE PRESENTATION

APPEL A PROJET REGIONAL LIEUX DE VIE COLLECTIFS 2023

Dispositif de soutien des opérations d'investissement visant à poursuivre le développement des lieux de vie collectifs

Dans le cadre de sa politique en faveur des lieux de vie collectifs à destination des personnes retraitées autonomes (GIR 5 et 6), la CARSAT souhaite pour l'année 2023 poursuivre son implication en matière d'action immobilière en soutenant des opérations de **construction, rénovation et équipement** de structures d'accueil propices à l'amélioration de leur vie sociale et à la préservation de leur autonomie.

1. DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Cet appel à projet concerne plusieurs types d'habitat : MARPA, Habitat regroupé, résidences-services, EHPA, logements-foyers, résidence Autonomie, ainsi que des lieux d'animation intégrant des activités intergénérationnelles comme les salles polyvalentes et foyer d'animation réalisé à proximité d'habitat dispersé.

2. MODALITES DE FINANCEMENT

a. Prêt sans intérêt

Pour les projets d'investissement lourd d'habitat regroupé, visant des travaux de réhabilitation, modernisation, mise aux normes, restructuration, l'aide prend la forme d'un prêt sans intérêt, variant entre 15 et 50 % du coût prévisionnel du projet

b. Subvention

- Pour des opérations d'investissement visant à la modernisation et à l'adaptation des structures, la CARSAT propose un soutien financier sous forme de subvention pour un taux de participation maximum de 50% du coût prévisionnel du projet.

- Pour l'aménagement important (achat de mobilier/matériel) des structures ou projets éligibles, une subvention d'un montant maximum de 100 000 € peut être accordée, dans la limite de 50% du coût du projet.

3. LES CRITERES DE SELECTION

Une attention particulière sera portée sur les projets apportant une offre de proximité garantissant un cadre de vie sécurisant et répondant à des besoins locaux (par exemple prise en compte d'études prospectives sur les besoins des résidents) , ainsi que sur les projets ayant fait l'objet de labels référençables .

Les structures devront également assurer des prestations de qualité et maintenir des tarifs à un niveau permettant l'accueil de personnes retraitées fragilisées. Enfin, le projet doit présenter un cadre architectural de qualité inscrit dans une démarche de développement durable.

4. DEPOT DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

L'appel à projet se déroulera selon le calendrier suivant pour le dépôt des dossiers :

- Le 31 mars 2023,
- Le 30 juin 2023,
- Le 15 septembre 2023.

Les projets seront présentés en Commission d'Action Sanitaire et Sociale selon le calendrier des CASS 2023.

CONTACT :

Les structures intéressées sont invitées à se connecter sur www.carsat-centreouest.fr, onglet « Appels à projets menu déroulant / Lieux de Vie Collectifs, afin de télécharger le dossier de demande.

Les dossiers complets sont à retourner soit par mail, soit par courrier dans le délai imparti à l'adresse suivante :

- Adresse mail : appelaprojetlvc@carsat-centreouest.fr
- Adresse postale :
CARSAT Centre Ouest
Action Sociale Prévention Inter régimes
37, avenue du Président René Coty
87048 Limoges Cedex